DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_001-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 20 janvier 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

Présents : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, Mme Valérie BROSSE, M Jean Robert PAGES formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
Ont donné procuration : Mme Pascale VITRE donne pouvoir à Mme MASSON, M Charles GUINEZ donne pouvoir à M PAGES.
Absent/excusé : Mme Virginie DUMONT, Mme Camille BOSSARD, M Pascal MAUDET-CARRION.
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2026-001 – Administration – Conseil d'Architecture Départemental d'Urbanisme (CAU35) – Avenant à la convention

Le Conseil d'Architecture départemental d'Urbanisme d'Ille et Vilaine assure une veille architecturale, urbaine et paysagère sur le département. Le CAU35 sensibilise, forme et informe les collectivités, mais également le grand public, tout au long de l'année soit dans le cadre d'animations thématiques soit dans le cadre de projet défini.

Dans ce cadre de travail, une convention triennale a été signée entre le CAU35 et la commune sur la période 2022-2025.
L'année 2026 s'annonçant fortement marquée par les élections municipales, le CAU35 nous propose un avenant aux conventions déjà établies pour une durée d'un an. Cet avenant sera soumis à la commission permanente du 26 janvier et modifie seulement la date de fin des conventions, le reste du document reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **ACCEPTER** la proposition d'avenant à la convention établie avec le Conseil d'Architecture d'Ille et Vilaine
. **AUTORISER** monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à la décision.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD